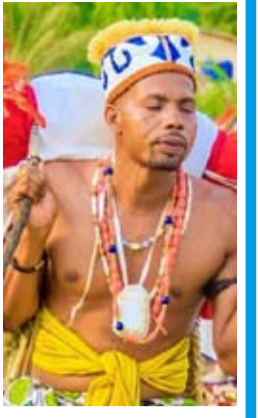


L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

A la découverte de
HONFO Hounkpevi
Togbokandji alias
AV Agbôtohouégbé



Page 04

ASSEMBLÉE NATIONALE CE JOUR

Page 03

08 points programmés à l'ordre du jour par VLAVONOU

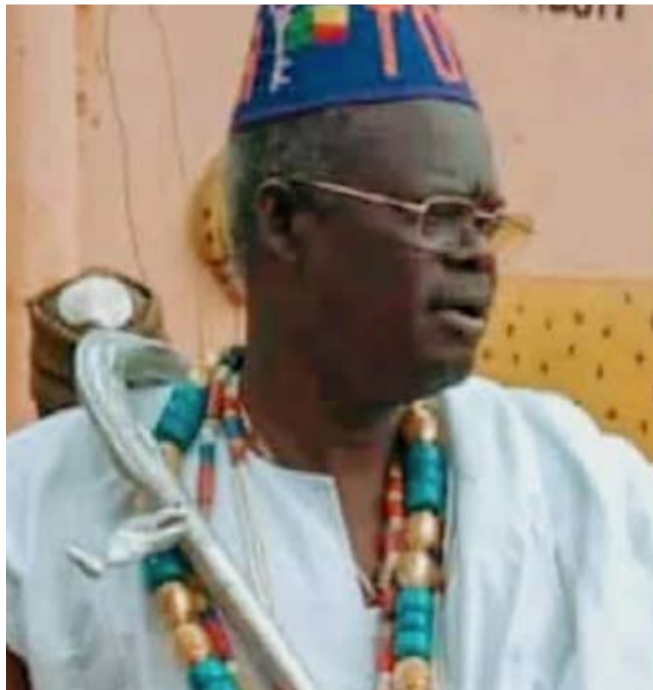
10 JANVIER 2024

P. 04



L'adresse de Hounonganhossou Kinmanhoulissa aux Béninois

«Chers concitoyens, Chers frères et sœurs, Notre pays, le Bénin célèbre avec fierté, la fête des religions endogènes ce 10 janvier 2024. A l'occasion de cet événement culturel et cultuel, je voudrais souhaiter une bonne fête de vodun



RÉVISION DE LA CONSTITUTION DU BÉNIN

«Pour Patrice TALON, ce débat n'existe pas» selon Wilfried HOUNGBÉDJI

P. 05



BÉNIN

P. 08

L'intégralité des décisions prises en conseil des ministres

ANIMATION DE LA VIE POLITIQUE

L'he Gladys TOSSOU ouvre son cabinet à Sè

P. 03



CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Voici le calendrier complet des matchs

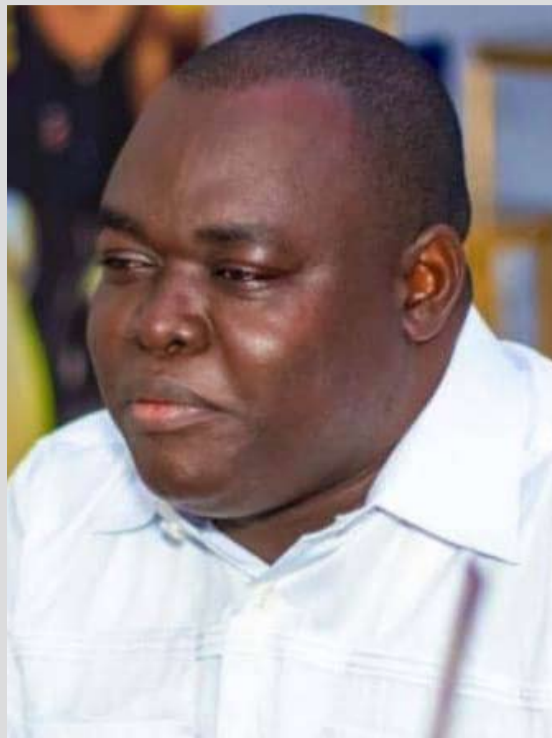
P. 09



EMBLÉMATIQUE

Le Concept du Vodun

Le monde vodun est souvent associé au mystérieux pour tous, indépendamment du moment et du lieu, par conséquent ce qui relève du divin. On peut donc dire que quelqu'un qui meurt devient vodun au sens littéral mais cela ne veut pas dire que tout le monde l'adorera. En d'autres termes celui qui meurt part vers un monde inconnu et sans aucun doute divin. Ainsi toute manifestation d'une force qu'on ne peut définir ; tout phénomène dépassant les limites de l'imagination est Vodun et réclame donc un certain culte précis.



Il faut comprendre plus loin que le vodun n'est pas uniquement caractérisé par le mystère ou tout ce qui à trait aux mystérieux, mais le vodun traduit dans d'autres sens une tentative de domination et de domestication par l'être humain. L'homme capture ces forces ou puissance dont l'explication dépasse son entendement et prise pour surnaturelles. Au-delà de capturer, l'homme doit s'assurer la maîtrise de ces forces et donc la maîtrise du monde et de la vie en dominant les phénomènes naturels. Parlant de forces surnaturelles, il faut noter qu'il est question des quatre éléments divinatoires dont l'eau, l'air, le feu et la terre ayant chacun une divinité associée et ses dérivées selon le monde vodun.

DÉCENTRALISATION AU BÉNIN

Approbation du document de Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) 2024-2033

En conseil des ministres de ce mardi 09 janvier 2024, le gouvernement béninois a approuvé le document de Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) pour la période 2024-2033. Selon le Conseil des Ministres, cette politique vise à accélérer le développement équilibré et harmonieux du pays en renforçant l'action publique au niveau des collectivités locales.

Une analyse diagnostique de la première mise en œuvre de ce document de politique a révélé quelques points positifs, mais aussi d'importantes contraintes qui limitent le véritable développement des communes. Parmi ces contraintes, on peut citer les difficultés de

mobilisation des ressources, le manque d'harmonisation des outils de planification, la faible territorialisation de l'aménagement du territoire et la non-prise en compte de la dimension genre.

Pour remédier à ces problèmes, la nouvelle génération de la PONADEC a été élaborée de manière participative. Elle met l'accent sur une plus grande efficacité de l'action publique au profit des collectivités locales. Les principaux impacts attendus de cette politique sont un approfondissement des principes et exigences de la décentralisation et de la déconcentration, une modernisation de l'administration publique locale, un aménagement durable du territoire national et une

transformation plus accentuée de l'économie nationale au niveau local.

Pour atteindre ces objectifs, la PONADEC 2024-2033 met principalement l'accent sur des leviers importants tels que le transfert des compétences et des ressources, la mobilisation des financements au profit des communes, le renforcement des capacités des acteurs, la territorialisation du développement, la promotion de l'économie locale, la bonne gouvernance locale, le suivi-évaluation. Elle intègre également d'autres facteurs tels que la communication, la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, l'emploi, la digitalisation, l'environnement et le changement climatique.

D. R.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION MONTCHO MESMIN À L'OCCASION DE LA FÊTE DU 10 JANVIER VODUN DAYS



Une occasion d'unité dans la fraternité!

L'identité se célèbre ensemble.
Rassemblons-nous!
Unissons-nous!
Nous sommes et resterons les mêmes, frères et soeurs.
La joie de soi qui n'intègre pas celle de son prochain, est une peine qu'on ignore,
Jusqu'au jour où,
Cela se révèle à soi, au grand jour.
Que #VodunDays 2024# sonne la cloche retentissante de l'union de toutes les filles et de tous les fils du Bénin.

Bonne fête à tous
Mi koudo Xwé
10 Janvier Vodun Days
MONTCHO Mesmin président de la fondation.

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lebledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lebledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

ASSEMBLÉE NATIONALE CE JOUR

08 points programmés à l'ordre du jour par VLAVONOU

Les députés de la neuvième législature sont invités à une séance plénière ce jeudi 11 janvier 2024 au palais des gouverneurs à Porto-Novo. L'ordre du jour porte sur 08 points après la réunion de la conférence des présidents qui a eu lieu le mardi 09 janvier dernier à la salle Idji Kolawolé.



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
ASSEMBLÉE NATIONALE
Neuvième Législature
SECRETARIAT GÉNÉRAL
ADMINISTRATIF
N° 0119-24 /AN/SGA/CSE

COMMUNIQUE RADIO-TELE HEMICYCLE

Le Président de l'Assemblée nationale invite les Députés à prendre part à la séance plénière qui aura lieu le **jeudi 11 janvier 2024 à 14 heures au palais des Gouverneurs à Porto-Novo.**

L'ordre du jour de la séance porte sur les points ci-après :

- 1- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de coopération du 21 décembre 2019 entre les gouvernements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le gouvernement de la République française ;
- 2- Examen du projet de loi portant modification de la loi n°2004-23 du 25 mars 2005 portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest en République du Bénin ;
- 3- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'annonce II des statuts du Fonds Africa 50 du Groupe de la Banque africaine de Développement ;
- 4- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant l'Alliance Smart Africa ;
- 5- Examen du projet de loi portant loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques en République du Bénin ;
- 6- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adopté à Malabo (Guinée Equatoriale), le 27 juin 2014 ;
- 7- Examen du projet de loi portant autorisation d'adhésion à la convention sur la cybercriminalité adoptée à Budapest, le 13 novembre 2001, au protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques adoptés à Strasbourg en France, le 12 mai 2002 ;
- 8- Examen du projet de loi uniforme relatif à la lutte contre le blanchissement de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Signé : Louis Gbèhounou VLAVONOU

Vu bon à transmettre

A diffuser tous les jours

- Mardi 09 janvier 2024 (soirée)
- Jeudi 11 janvier 2024 (matinée)

Le Secrétaire Général Administratif
Mariano OGOUTOLOU

ANIMATION DE LA VIE POLITIQUE

L'he Gladys TOSSOU ouvre son Cabinet à Sè

Le lundi 08 janvier 2024 dernier, cela faisait exactement un an que les populations des communes de Lokossa, Houéyogbé et Bopa qui forment la 18ème circonscription électorale ont accordé leurs suffrages à l'honorable Gladys TOSSOU et à tous les autres candidats du parti Union Progressiste le Renouveau dans le cadre des élections législatives de janvier 2023.

Une date d'anniversaire de son élection que l'élue du peuple a choisi pour inaugurer solennellement son Cabinet destiné à la rapprocher davantage à ses populations qui ont placé en elle, leur confiance. En effet, au-delà des rôles qu'on connaît aux députés notamment le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale, l'honorable Gladys TOSSOU a compris que chaque député peut se donner d'autres moyens pour maintenir la proximité avec ses mandants et accomplir convenablement sa mission.

Hormis les descentes sur le terrain qu'elle a pris l'habitude d'effectuer depuis son élection et sa présence remarquable sur les réseaux sociaux comme moyens de rester proche des mandants, l'honorable Gladys TOSSOU re-

connaît qu'il y a encore des efforts à fournir pour garder la proximité permanente avec eux. Ainsi, la parlementaire a décidé d'ouvrir un Cabinet au cœur de la ville de Sè, dans la commune de Houéyogbé. Situé à quelques mètres de l'hôtel Pôle Nord de Sè, le Cabinet de l'honorable Gladys TOSSOU n'a qu'un seul but : plus de proximité avec sa base.

Selon la députée, cela lui permettra d'être plus à l'écoute de ses concitoyens, de travailler en synergie avec eux et surtout de renforcer leur unité « Grâce à ce cabinet nous avons un lien permanent. Lieu d'échange, ce cabinet sera notre laboratoire d'actions concertées. Grâce à ce lien permanent établi, nous partagerons nos joies et nos peines ensemble pour nous unir davantage », a promis l'honorable Gladys TOSSOU qui annonce que les portes de son Cabinet sont grandement ouvertes à tous du Lundi au vendredi (08h à 18h) et les samedis (09h à 13h).

Pour toutes vos préoccupations ou demande d'audience, rendez-vous au Cabinet sis à quelques encablures de l'hôtel Pôle Nord de Sè ou contactez le 40 26 64 26 pour vous faire entendre. Un accueil chaleureux vous y attend.

[Cell.com He Gladys Tossou](https://www.cell.com/he-gladys-tossou)



10 JANVIER 2024

L'adresse de Hounnganhossou Kinmanhoulissa aux Béninois



Chers concitoyens, Chers frères et sœurs, Notre pays, le Bénin célèbre avec fierté, la fête des religions endogènes ce 10 janvier 2024. A l'occasion de cet événement culturel et cultuel, je voudrais souhaiter une bonne fête de vodun à tous les chefs traditionnels, chefs des divinités et gardiens des valeurs culturelles du Bénin ainsi qu'à toute la population béninoise. Je salue ici la clairvoyance du Chef de l'Etat, Monsieur Patrice Talon qui travaille inlassablement à l'élévation et à la valorisation de notre culture en lui donnant une dimension internationale à travers l'organisation de " Vodun Days". C'est également le lieu de reconnaître la part de responsabilité des dignitaires religieux dans la préservation de notre culture. En ce jour, qu'ils mettent au centre de leurs prières la paix et la concorde pour l'unité nationale. Que la vénération des divinités ce 10 janvier 2024, renforce de plus les liens et la cohabitation des différentes religions dans notre pays. Et que la paix règne !

Bonne fête à toutes et à tous!

Hounnganhossou Kinmanhoulissa

Honorable Houngnibo Koffi Bernard

FÊTE DU 10 JANVIER 2024

A la découverte de HONFO Hounkpevi Togbokandji alias AV Agbôtohouégbé

La fête du 10 janvier a été célébrée sur toute l'étendue du territoire national. Dans le département de l'Ouémé et puis précisément dans le troisième arrondissement de la ville de Porto-Novo, HONFO Hounkpevi Togbokandji alias AV agbôtohouégbé a prié pour le président Patrice Talon, son gouvernement, les responsables politiques à divers niveaux pour la paix de ce pays. Il a exhorté tous les fils et filles de ce pays à la culture de la paix et du pardon.

Pour lui, l'année 2024 est une année de paix. C'est pourquoi il invite tout le peuple béninois au pardon et à la culture profonde de la paix. Il est guérisseur traditionnel praticien des questions de santé et d'orientation des hommes aux pratiques de la vie quotidienne. Il est au quartier Djassin Daho, maison HONFO à Porto-Novo et au numéro 97325140.



RÉVISION DE LA CONSTITUTION DU BÉNIN

« Pour Patrice Talon, ce débat n'existe pas » selon Wilfried HOUNGBÉDJI

Le porte-parole du gouvernement béninois, Wilfried Léandre Houngbédji, s'est exprimé mardi 9 janvier 2024 dernier sur les rumeurs d'une révision opportuniste de la constitution pour offrir un 3e mandat à Patrice Talon. Le Secrétaire général adjoint du gouvernement a fait savoir que pour le président Talon et son gouvernement, « ce débat n'existe pas ».

Patrice Talon n'a nullement l'intention de prolonger son bail à la tête du Bénin et la polémique autour d'une éventuelle révision de la constitution n'a pas sa raison d'être. C'est ainsi qu'il faut résumer les propos du porte-parole du gouvernement béninois, Wilfried Léandre Houngbédji.

Lors de son point de presse d'après-Conseil des ministres, le Secrétaire général adjoint du gouvernement s'est exprimé sur l'actualité politique portant sur la révision de la constitution. Wilfried Léandre Houngbédji a indiqué que la polémique actuelle est inutile.

« Pour nous, ce débat, il n'existe pas. Pour le gouvernement, ce débat, il n'existe pas. Pour le président Patrice Talon, ce débat, il n'existe pas. Et davantage pour sa majorité à l'Assemblée nationale, ce débat n'existe pas », a déclaré le porte-parole du gouvernement.

Wilfried Léandre Houngbé-

dji a expliqué que le projet de révision en question n'existe pas à ce jour. « Il y aura débat probablement, si la proposition de révision de la constitution prenait forme et sur des aspects précis qui auraient été identifiés », a jugé le Secrétaire général adjoint du gouvernement.

Le porte-parole du gouvernement a rappelé que l'éventualité d'une révision de la constitution a évoquée par le président de l'Assemblée nationale lors de son investiture comme un possible chantier de la 9e législature. Le chef du parlement, se souvient Wilfried Léandre Houngbédji, a parlé la possibilité de toucher à quelques aspects de la constitution tout en préservant le caractère républicain de l'Etat et la limitation des mandats.

« Dès lors que vous maintenez ces fondamentaux, il n'y a plus de débats sur l'instauration d'une nouvelle république ou d'une nouvelle constitution. Et là encore, la révision de 2019 a pris le soin de préciser qu'elle n'emportait ni une nouvelle

République, ni une nouvelle constitution. Vous voyez, toute garantie avait été prise et donnée pour éviter des querelles inutiles », a souligné le porte-parole du gouvernement.

Talon pas intéressé par un 3e mandat

Le porte-parole du gouvernement béninois a expliqué lors de sa sortie médiatique que le président Talon n'est pas intéressé par un nouveau mandat à la tête du Bénin et que le deuxième en cours de dernier.

« Du point de vue du chef de l'Etat, je crois que toutes les clarifications ont été apportées en temps et de besoin et réitérées chaque fois que nécessaire. (...) Et vous avez vu lors de son dernier entretien, il a indiqué que pour sa succession en 2026, forcément que l'échéance viendra et il n'a pas évoqué de possibilité pour lui-même d'être encore de la partie »,* a souligné Wilfried Léandre Houngbédji.



Le Secrétaire général adjoint du gouvernement rappelle que c'est Patrice Talon qui a fait réviser la constitution dans un contexte où l'Assemblée nationale lui était acquise à 100%. « A cette époque-là, (il, ndlr) n'a pas jugé utile de sauter les verrous de limitation de mandat. (...) Bien au contraire, il a fait mettre dans cette constitution, qu'au Bénin, nul ne peut, de sa vie, effectuer plus de deux mandats présidentiels », a rappelé le porte-parole du gouvernement.

De ce fait, pense le Secrétaire général adjoint du gouvernement, on ne devrait pas demander « à celui qui avait toute latitude, toutes

les coudées franches de faire ce que soupçonnent les gens, et qui ne l'a pas fait, (...) de venir le faire dans un contexte où le faire générerait forcément des polémiques et des discussions inutiles ».

Le porte-parole du gouvernement dit avoir simplement le sentiment que ceux qui agitent l'idée d'une telle révision - parmi lesquels, des gens qui, hier, ont ferrailé dur, ont tout fait pour obtenir une révision opportuniste afin de prolonger leur bail à la tête du pays-, ont envie que d'autres portent avec eux ou pour eux les péchés qu'ils auraient voulu commettre il y a quelques temps.

D. R.

RÉGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

31 agents de l'Etat intervenant dans les universités publiques reversés

Face au déficit chronique en personnel auquel elles étaient confrontées pour assurer l'encadrement des étudiants, les autorités rectorales avaient dû recourir à l'utilisation des agents de l'Etat de divers profils, détenteurs d'un doctorat pour enseigner dans les universités publiques.

Ceux-ci sont impliqués dans le bon déroulement des activités académiques (cours, travaux pratiques, travaux dirigés, encadrement de mémoire, par-

ticipation aux jurys de soutenance de mémoire, etc.) dans ces universités jusqu'à ce jour, de façon bénévole.

Les comités scientifiques sectoriels et les conseils scientifiques ayant validé les dossiers de certains d'entre eux, ils ont été inscrits sur les tableaux scientifiques, tenant compte de l'admission à la retraite d'enseignants titulaires des cours. Cela a permis d'assurer la continuité des enseignements et des autres activités académiques liées à leurs spécialités.

Considérant par ailleurs le fait que la plupart de ces fonctionnaires ont bénéficié d'une bourse du budget national pour leur formation doctorale, le Conseil a autorisé la régularisation de la situation administrative des intéressés et leur reclassement dans un corps des personnels enseignants des universités publiques du Bénin, pour compter de la date d'effet de leur mise à disposition en qualité d'assistant en position probatoire.

D. R.



APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

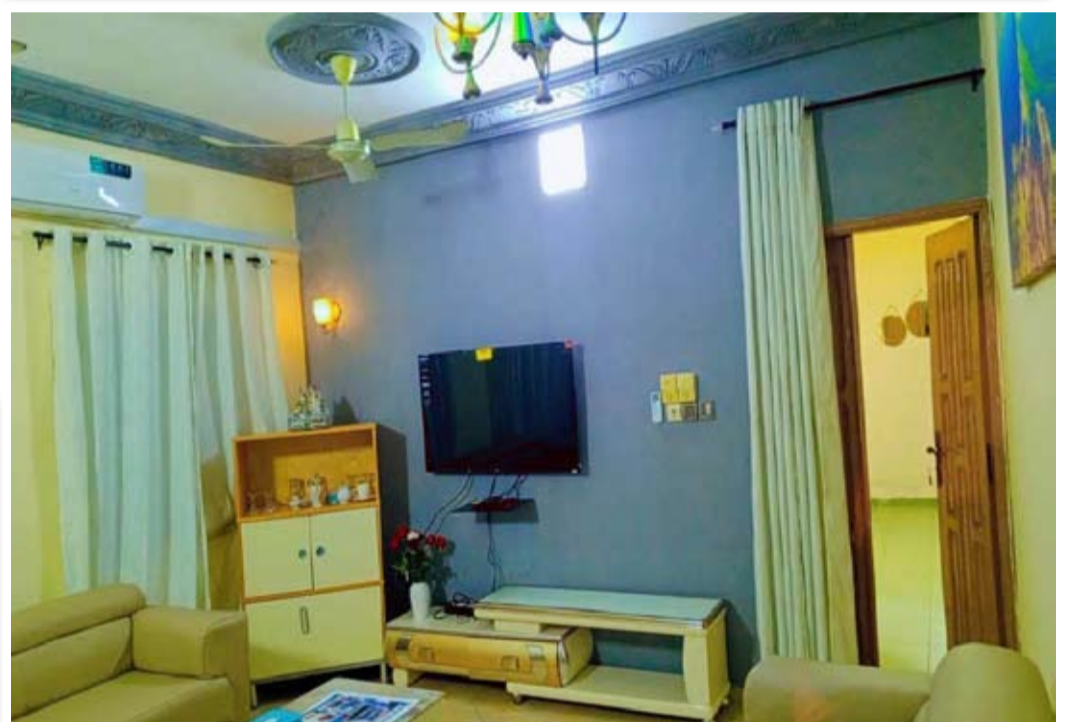
Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

**Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE
FENOU**
Appartements & Chambres meublés
📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

NOMINATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 09 JANVIER

Talon nommé plus 60 personnes

VOICI LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DU CONSEIL

Le Conseil des Ministres s'est réuni mardi, le 09 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES.

Au titre de ces mesures, il a été notamment adopté le décret portant approbation des statuts du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable (CePED).

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Régularisation de la situation administrative de trente et un (31) agents de l'Etat intervenant dans les universités publiques.

Face au déficit chronique en personnel auquel elles étaient confrontées pour assurer l'encadrement des étudiants, les autorités rectorales avaient dû recourir à l'utilisation des agents de l'Etat de divers profils, détenteurs d'un doctorat pour enseigner dans les universités publiques.

Ceux-ci sont impliqués dans le bon déroulement des activités académiques (cours, travaux pratiques, travaux dirigés, encadrement de mémoire, participation aux jurys de soutenance de mémoire, etc.) dans ces universités jusqu'à ce jour, de façon bénévole.

Les comités scientifiques sectoriels et les conseils scientifiques ayant validé les dossiers de certains d'entre eux, ils ont été inscrits sur les tableaux scientifiques, tenant compte de l'admission à la retraite d'enseignants titulaires des cours. Cela a permis d'assurer la continuité des enseignements et des autres activités académiques liées à leurs spécialités.

Considérant par ailleurs le fait que la plupart de ces fonctionnaires ont bénéficié d'une bourse du budget national pour leur formation doctorale, le Conseil a autorisé la régularisation de la situation administrative des intéressés et leur reclassement dans un corps des personnels enseignants des universités publiques du Bénin, pour compter de la date d'effet de leur mise à disposition en qualité d'assistant en position probatoire.

II-2. Approbation du document de Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) 2024-2033.

L'analyse diagnostique de la première mise en œuvre de ce document de politique révèle, malgré quelques points positifs, d'importantes contraintes qui limitent le développement véritable des communes. Il s'agit, entre autres, des difficultés de mobilisation des ressources, du manque d'harmonisation des outils de planification, de la faible territorialisation de l'aménagement du territoire et de la non-prise en compte de la dimension genre.

Avec la nouvelle génération de la PONADEC, qui résulte d'un processus participatif, l'accent est mis sur une plus grande efficacité de l'action publique au profit des collectivités locales, en vue d'accélérer le développement équilibré et harmonieux du territoire national.

Sont principalement attendus comme impacts, un approfondissement des principes et exigences de la décentralisation et de la déconcentration pour une modernisation de l'Administration

publique locale, un aménagement durable du territoire national, une transformation plus accentuée de l'économie nationale à partir du niveau local.

Pour y parvenir, la PONADEC 2024-2033 met principalement l'accent sur des leviers importants tels que le transfert des compétences et des ressources, la mobilisation des financements au profit des communes, le renforcement des capacités des acteurs, la territorialisation du développement, la promotion de l'économie locale, la bonne gouvernance locale, le suivi-évaluation.

Elle intègre également d'autres facteurs que sont la communication, la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, l'emploi, la digitalisation, l'environnement et le changement climatique.

D'un point de vue global, elle est portée par la vision qu'« à l'horizon 2033, les communes du Bénin sont des espaces bien gouvernés, à économie prospère pour un développement harmonieux et équilibré du territoire national ».

Enfin, sa structuration repose sur cinq orientations stratégiques que sont :

le renforcement de l'autonomie des collectivités territoriales ;
l'amélioration de la déconcentration et de la tutelle ;
la promotion de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité et du développement durable au niveau local ;
l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale ;
le renforcement du système de pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la communication.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées à la Présidence de la République :

Collège du Conseil national de l'Education
Membres désignés par le Président de la République : Messieurs

Noël Ahonangnon GBAGUIDI
Raoul Christian ADEGOU

Membres désignés par les ministres chargés de l'Education : Madame et messieurs

Gisèle MARTIN
Lucien KOKOU

Sé N'Bouro OUOROU BOUN

Personnes présélectionnées par appel à candidatures

Juriste institutionnaliste de haut niveau : Monsieur Sossou Etienne AHOUANKA

Inspecteur de l'Enseignement maternel ou primaire : Monsieur Kévidjo ADOHO

Inspecteur de l'Enseignement secondaire général : Monsieur Bessan Philippe KAKPO

Inspecteur de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : Monsieur Idohou Ogunyemi Martin AGNIDE

Enseignant des universités de grade de maître de conférences au moins : Monsieur Kossivi AT-TIKLEME

Spécialiste en économie et statistique de l'éducation : Monsieur Cossi Venant Célestin QUE-
NUM

Spécialiste de haut niveau en science de l'éducation : Monsieur Moussilou MOUSTAPHA

Spécialiste en planification, suivi et évaluation des politiques publiques : Monsieur Abdel Jawed

Adéchinan BOURAÏMA

Membres de l'Assemblée consultative du Conseil national de l'Education

Représentants désignés par le Président de la République : Messieurs

Noël Ahonangnon GBAGUIDI

Raoul Christian ADEGOU

Représentants désignés par les ministres chargés de l'Education : Madame et messieurs

Gisèle MARTIN

Lucien KOKOU

Sé N'Bouro OUOROU BOUN

Représentants de la Délégation au Contrôle et à l'Éthique de l'Enseignement supérieur : Mes-

sieurs

Marie Epiphane SOHOUEYOU

Kpé Fo-Koku KPOGO

Représentants de la Cellule Education à la présidence de la République

Madame Marie-Odile ATTANASSO

Monsieur Victor MATRO

Représentant du ministère en charge des Finances : Monsieur S. Rodrigue CHAOU

Représentant du ministère en charge du Numérique : Monsieur Donald Régis HONTINFINDE

Représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin : Monsieur Zakari Filikibiro TASSOU

Représentants des Directeurs départementaux des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle :

Monsieur Sanni BABIO

Madame Sènan Flore GODJO

Représentants des Directeurs départementaux des Enseignements maternel et primaire : Mes-

sieurs

Camille C. TCHIAKPE

Comlan Justin AYELO

Directeur général de l'Enseignement supérieur : Monsieur Abdou Karim Issaka YOUSAO

Représentant de l'Association des établissements privés d'enseignement supérieur pour l'éthique et la qualité : Monsieur Césaire AGOS-

SA

Représentant de l'Union nationale des établissements privés d'enseignement supérieur : Monsieur Théophile AYI

Directeur général du Centre béninois de la Recherche scientifique et de l'Innovation : Monsieur Tchokponhoué Tchégningoubo Marc KPO-

DEKON

Chercheur de grade de maître de recherche au moins : Monsieur Codjo Clément GNIMADI

Représentant des présidents des Conseils d'administration des universités publiques : Monsieur Makpèhou Rogation TOSSOU

Représentant des recteurs des universités nationales pluridisciplinaires : Monsieur Bertrand SOGBOSSI BOCCO

Représentant des recteurs des universités nationales thématiques : Monsieur Agossou Bruno DJOSSA

Directeur de l'Inspection pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité du ministère en charge des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle : Monsieur Bertin TOLITON

Directeur de l'Inspection et de l'Innovation pédagogiques du ministère en charge de l'Enseignement primaire : Monsieur Pierre CHANOU

Représentant de l'Assemblée consulaire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Bénin : Monsieur Comlan Cyr Jean-Pierre DAVODOUN

Représentant de l'Association nationale des parents d'élèves : Monsieur Epiphane AZON

Représentant des Organisations non gouvernementales en activité dans le secteur de l'Education : Monsieur C. Arsène ADIFFON

Représentant des organisations d'employeurs : Monsieur Mansourou MOUDACHIROU

Représentant du Réseau national des opérateurs privés pour la promotion de l'alphabétisation et des langues nationales : Monsieur Gado Brice LAFIA

Représentant de la Fédération des associations des personnes vivant avec un handicap : Monsieur Nassirou DOMINGO

Directeur de l'Enseignement maternel : Madame Mireille AFOUDA

Directeur de l'Enseignement secondaire général : Monsieur Edmond HOUNTONDJI

Directeur général de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique : Monsieur S. Fructueux AHO

Directeur général de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du secteur de l'Education : Monsieur Adam PINTO

Directeur de l'Alphabétisation : Monsieur Koffi Charles Maximin A. CODJIA

Secrétaire technique permanent du Plan sectoriel de l'Education : Monsieur Wilfried GUEZO-

DJE

Enseignant du supérieur, de rang magistral en activité : Monsieur Afouda Jacob YABI

Conseiller pédagogique des Enseignements maternel ou primaire : Monsieur Appolinaire KOUN-

NOUMASSI

Conseiller pédagogique de l'Enseignement secondaire général : Madame Lucile Christelle OUASSA

Conseiller pédagogique de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : Madame Ibadjokè Anick Myrèse AWOYE épouse SINTONDJI

Professeur certifié de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, en activité : Monsieur Moutala SALIOU

Instituteur d'école maternelle, en activité : Madame Christelle TOHOUNDJE

Instituteur d'école primaire, en activité : Monsieur Pierre AKOMEDI

Représentant des promoteurs d'établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire privés : Monsieur Bruno HAODOU

Représentant des directeurs des écoles normales publiques de formation des instituteurs : Monsieur Thomas SIMBOSSA

Représentant des directeurs des écoles normales privées de formation des instituteurs : Monsieur Bruno KOUDJANGNIHOUE

Représentant des directeurs des écoles normales supérieures publiques de Formation des enseignants des enseignements secondaires général, technique et professionnel : Monsieur Lambert Gustave DJEDATIN

Représentant des directeurs des écoles normales supérieures privées de Formation des enseignants des enseignements secondaires général, technique et professionnel : Monsieur Jean Del-

phonse MELE

Anciens membres du Bureau exécutif du Conseil national de l'Education : Messieurs

Rémy GUEDEGBE

Fègbènou Benoît SOSSOU

Coovi Gabriel BOKO.

Fait à Cotonou, le 9 janvier 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Voici le calendrier complet des matchs

La 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations aura lieu en Côte d'Ivoire. Elle se tiendra du 13 janvier au 11 février 2024 dans différents stades du pays. Au total, vingt-quatre équipes sont en compétition. A quelques heures de cette compétition, prenez connaissance du calendrier complet.

La phase de groupes

Samedi 13 janvier

21h : Côte d'Ivoire-Guinée-Bissau (Poule A - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan).

Dimanche 14 janvier

15h : Nigeria-Guinée équatoriale (Poule A - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan).

18h : Égypte-Mozambique (Poule B - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan).

21h : Ghana-Cap-Vert (Poule B - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan).

Lundi 15 janvier

15h : Sénégal-Gambie (Poule C - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro).

18h : Cameroun-Guinée (Poule C - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro).

21h : Algérie-Angola (Poule D - Stade de la Paix, Bouaké).

Mardi 16 janvier

15h : Burkina Faso-Mauritanie (Poule D - Stade de la Paix, Bouaké)

18h : Tunisie-Namibie (Poule E - Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

21h : Mali-Afrique du Sud (Poule E - Stade Amadou

Gon Coulibaly, Korhogo)

Mercredi 17 janvier

18h : Maroc-Tanzanie (Poule F - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

21h : Congo-Zambie (Poule F - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

Jeudi 18 janvier

15h : Guinée équatoriale-Guinée-Bissau (Poule A - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

18h : Côte d'Ivoire-Nigeria (Poule A - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

21h : Égypte-Ghana (Poule B - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

Vendredi 19 janvier

15h : Cap-Vert-Mozambique (Poule B - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

18h : Sénégal-Cameroun (Poule C - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

21h : Guinée-Gambie (Poule C - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

Samedi 20 janvier

15h : Algérie-Burkina Faso (Poule D - Stade de la Paix, Bouaké)

18h : Mauritanie-Angola (Poule D - Stade de la Paix, Bouaké)

21h : Tunisie-Mali (Poule E - Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

Dimanche 21 janvier

15h : Maroc-Congo (Poule F - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

18h : Zambie-Tanzanie (Poule F - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

21h : Afrique du Sud-

Namibie (Poule E - Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

Lundi 22 janvier

18h : Guinée équatoriale-Côte d'Ivoire (Poule A - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

18h : Guinée-Bissau-Nigeria (Poule A - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

21h : Mozambique-Ghana (Poule B - Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

21h : Cap-Vert-Égypte (Poule B - Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

Mardi 23 janvier

18h : Guinée-Sénégal (Poule C - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

18h : Gambie-Cameroun (Poule C - Stade de la Paix, Bouaké)

21h : Angola-Burkina Faso (Poule D - Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

21h : Mauritanie-Algérie (Poule D - Stade de la Paix, Bouaké)

Mercredi 24 janvier

18h : Afrique du Sud-Tunisie (Poule E - Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

18h : Namibie-Mali (Poule E - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

21h : Tanzanie-Congo (Poule F - Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

21h : Zambie-Maroc (Poule F - Stade Laurent Pokou, San Pédro)

Huitièmes de finale

Samedi 27 janvier

18h : 1er Poule D - 3e Poule Poule B, E ou F (Stade de la Paix, Bouaké)



21h : 2e Poule A - 2e Poule C (Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

Dimanche 28 janvier

18h : 1er Poule A - 3e Poule C, D ou E (Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

21h : 2e Poule B - 2e Poule F (Stade Laurent Pokou, San Pédro)

Lundi 29 janvier

18h : 1er Poule B - 3e Poule A, C ou D (Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

21h : 1er Poule C - 3e Poule A, B ou F (Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

Mardi 30 janvier

18h : 1er Poule E - 2e Poule D (Stade Amadou Gon Coulibaly, Korhogo)

21h : 1er Poule F - 2e Poule E (Stade Laurent Pokou, San Pédro)

Quarts de finale

Vendredi 2 février

18h : 2e Poule A ou 2e Poule C - 1er Poule D ou 3e Poule Poule B, E ou F (Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

21h : 2e Poule B ou 2e

Poule F - 1er Poule A ou 3e Poule C, D ou E (Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

Samedi 3 février

18h : 1er Poule E ou 2e Poule D - 1er Poule C ou 3e Poule A, B ou F (Stade de la Paix, Bouaké)

21h : 1er Poule B ou 3e Poule A, C ou D - 1er Poule F - 2e Poule E (Stade Charles-Konan-Banny, Yamoussoukro)

Demi-finales

Mercredi 7 février

18h : Vainqueur QF1 - Vainqueur QF4 (Stade de la Paix, Bouaké)

21h : Vainqueur QF3 - Vainqueur QF2 (Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

Petite finale

Samedi 10 février

21h : Vaincu DF1 - Vaincu DF2 (Stade Félix-Houphouët-Boigny, Abidjan)

Finale

Dimanche 11 février

21h : Vainqueur DF1 - Vainqueur DF2 (Stade olympique d'Ébimpé, Abidjan)

CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

La CAF et le COCAN inaugurent le «Centre Principal des Médias» à Abidjan pour améliorer le service des médias

La Confédération Africaine de Football (CAF) et le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football Côte d'Ivoire 2024 (COCAN) inaugurent le concept de Centre Principal des Médias (MMC) à Abidjan en tant que centre principal des services médiatiques pendant la Coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 2024.

Le Centre Principal des Médias sera situé au Palais de la Culture de Treichville à Abidjan. Il a ouvert officiellement ses portes hier mercredi 10 janvier 2024, trois jours avant le match d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 2024. La MMC, qui est introduite à la CAN pour la première fois en 67 ans d'histoire, est stratégiquement située au cœur d'Abidjan et conçue pour fournir aux médias, y compris les photographes et les radiodiffuseurs, un environnement de travail unique.

Toutes les conférences de presse d'avant-match (Jours de match -1) pour

les deux matches au stade Alassane Ouattara (Ebimpe) et au stade Félix Houphouët-Boigny se tiendront au Centre Principal des Médias.

Cela comprendra tous les événements médiatiques et les conférences de presse qui n'ont pas lieu le jour du match. Les médias à Abidjan pourront également suivre quotidiennement les conférences de presse des autres sites au Centre Principal des Médias

C'est une autre façon pour la CAF et le COCAN de faciliter le travail de plus de 3 000 médias qui ont été accrédités pour la compétition. Le Centre Principal des Médias peut accueillir plus de 500 médias et dispose d'une salle de conférence de presse.

Le secrétaire général de la CAF, Veron Mosengo-Omba, a déclaré : «Les médias jouent un rôle important dans la réussite de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies. Il est important pour la CAF de mettre en place les meilleures conditions possibles pour que les médias puissent faire leur travail. Le Centre



Principal des Médias centralisera les événements et les services des médias. Cela signifie que les médias n'auront pas besoin de se déplacer entre les deux sites pour les conférences de presse d'avant-match».

Heures d'ouverture : 10h00 - 23h30 tous les jours

Principales caractéristiques de la MMC :

Approche centralisée : La MMC représente une approche centralisée de la couverture médiatique, réunissant journalistes, diffuseurs et photographes

dans un espace dédié.

Section réservée aux photographes : Un espace dédié avec deux rangées exclusivement pour les photographes, reconnaissant le rôle crucial de la narration visuelle dans le journalisme sportif.

Espace agences : Un espace exclusif réservé aux médias d'agences.

Médias Café : un espace de restauration réservé aux professionnels des médias pour leur assurer un environnement de travail confortable.

Conférences de presse : Toutes les conférences de presse des équipes des premiers matches, ainsi que les autres conférences de presse de la CAF et les briefings des médias, auront lieu à la MMC.

Centre de diffusion : La MMC sert de plaque tournante pour la diffusion, avec des flux en direct de tous les matches livrés à l'installation. Même les médias non approuvés pour les retransmissions de matches peuvent regarder les matches à la MMC.

CAF | Direction de la Comm.

CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Voici les grands absents de la compétition

La 34e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) démarrera le samedi 13 janvier 2024 en Côte d'Ivoire. Plusieurs absents sont annoncés à cet effet. La Côte d'Ivoire (pays hôte) sera privée de son attaquant vedette évoluant en Turquie, Wilfried Zaha. Au Cameroun, le sélectionneur national Rigobert Song a décidé de se passer de son ancien capitaine Eric Maxim Choupo-Moting. «Choupo-Moting, c'est un très bon joueur. Mais, mes collaborateurs et moi, nous sommes restés dans la continuité de

ces derniers temps. (...) Ça reste un joueur important, mais il fallait faire un choix et le choix a été fait», a justifié le technicien camerounais. Saïd Benrahma du côté de l'Algérie ne sera pas également de la partie. En effet, Djamel Belmadi a dévoilé une liste de 26 (au lieu de 27) sans l'attaquant de West Ham. «Eh bien parce que c'est mon avis, c'est mon choix», avait déclaré le coach algérien. Le Nigéria a également décidé de se passer de Terem Moffi, le buteur nicois, auteur de 6 buts en 16 matches de Ligue 1 et qui a marqué

4 buts en 12 sélections. Le Nigéria a annoncé un changement de dernière minute dans sa liste pour la compétition. Terem Moffi de retour dans l'effectif nigérian à la suite de la blessure de Victor Boniface l'attaquant en forme du Bayern Leverkusen. Les Etalons du Burkina Faso enregistrent également une absence de taille. Il s'agit de l'attaquant Franck Lassina Traoré. Le Mali quand à lui, déjà privé d'Ibrahima Koné et de Cheick Doucouré, le Mali va également faire sans son joueur Adama Traoré Malouda, forfait pour

la CAN 2024 en raison d'une blessure contractée avec son club de Ferencváros en Hongrie du côté du champion en titre, le Sénégal enregistre aussi deux forfaits. Aliou Cissé a confirmé en conférence de presse après le match de préparation entre le Sénégal et le Niger qui s'est vu les champions en titre vainqueur, cette l'unique réalisation est l'oeuvre de formose Mendy. Les forfaits de Boulaye Dia et de Seny Dieng. Ils seront remplacés par Bamba Dieng et Alfred Gomis.

Aimé HOUENOU

CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Top 5 des jeunes joueurs à suivre à la CAN

La 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies débutera dans deux jours en Côte d'Ivoire.

Comme lors des éditions précédentes, plusieurs équipes ont choisi d'inclure de jeunes joueurs qui auront l'occasion de faire valoir leurs talents sur la scène mondiale.

CAFOnline.com vous propose un Top 5 des jeunes joueurs à suivre lors de cette compétition :

1. Lamine Camara (Sénégal) a seulement 20 ans, Lamine Camara joue un rôle central pour l'équipe française de Metz cette saison, contribuant avec 17 apparitions, un but et deux passes décisives. Buteur du Sénégal le 18 novembre 2023 face au Soudan du Sud lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2026, Camara a rapidement gagné la confiance du sélectionneur Aliou Cissé.

2. Wilfried Nathan Douala (Cameroun) Né le 15 mai 2006 à Douala, Wilfried Nathan Douala est la surprise d'être inscrit sur la liste de Rigobert Song pour la Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies 2023. Milieu de terrain de Victoria United dans la première division camerounaise, le joueur de 17 ans a impressionné le staff technique par son immense potentiel technique et ses performances louables en championnat.

3. Karim Konaté (Côte d'Ivoire) Il y a un an et demi (juin 2022), le transfert de Karim Konaté de l'ASEC Mimosas au RB Salzburg défrayait la chronique. Après une saison incroyable avec le club ivoirien, l'attaquant de 19 ans a suscité l'intérêt des meilleurs clubs du monde entier. Né le 21 mars 2004, Konaté ne cesse d'impressionner et sera l'une des attractions des supporters ivoiriens lors de cette CAN organisée à domicile.



4. Ernest Nuamah (Ghana) Avec 14 apparitions cette saison en Ligue 1 avec l'Olympique Lyonnais, Ernest Nuamah, 20 ans, joue un rôle crucial dans la constitution de l'équipe. Acquis pour 25 M€ en provenance de Nordsjaelland par Molenbeek avant d'être envoyé à Lyon, le jeune ailier s'est fait remarquer immédiatement en marquant un but et en délivrant une pas-

se décisive en championnat. Il obtient sa première sélection pour les Black Stars en juin 2023, et son jeu dynamique devrait ajouter encore plus de style à la formation offensive déjà redoutable.

5. Michael Amir Richardson Junior (Maroc - 21 ans) Entré au Stade de Reims cette saison en provenance du Havre, Amir Richardson, 21 ans, réalise un début de

saison presque parfait à titre personnel. L'impact de l'imposant milieu de terrain de 6'5» sur le jeu de Reims se reflète dans ses statistiques impressionnantes, avec trois buts en 14 matches. Cette performance lui vaut une place parmi les 27 joueurs de Walid Regragui, ce qui en fait l'une des surprises de l'équipe.

Aimé HOUENOU

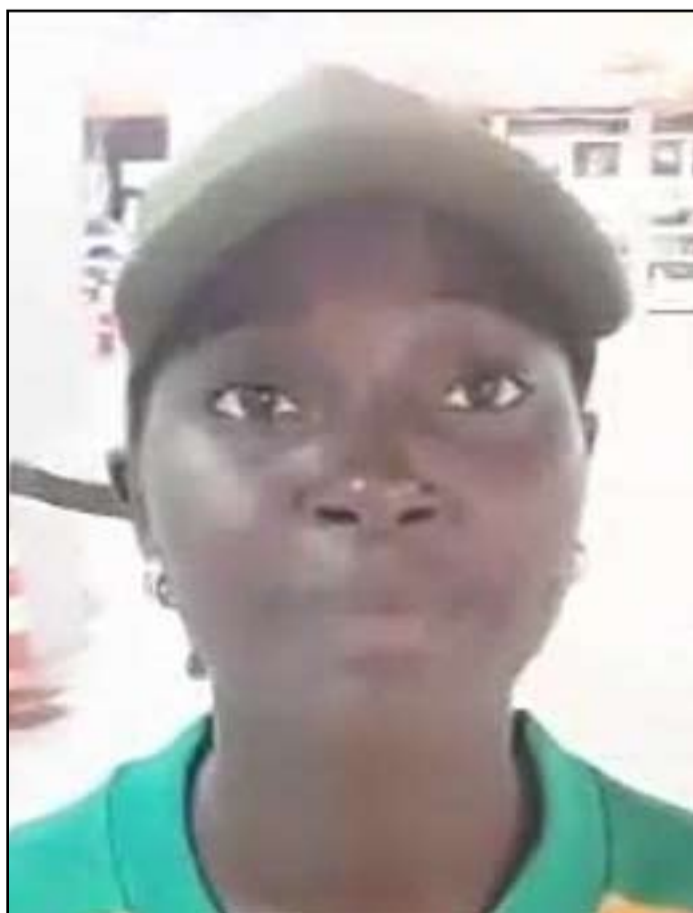
CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Salmiyath un volontaire

Le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football Côte d'Ivoire 2024 (COCAN) est mise en place pour la bonne organisation de can qui a pour thème la can de l'hospitalité.

Originaire du Bénin, Salmiyath Salami fait partie des 10.000 volontaires retenus sur les 100.000 candidatures soumises dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2024. Elle est arrivée à Abidjan ce mardi 09 janvier 2024. Salmiyath est tout excitée à l'idée d'apporter sa pierre à l'édifice pour la réussite de la compétition sur le plan organisationnel : c'est du moins ce qu'elle a confié à Hugues Zinsou Zounon.

Aimé HOUENOU



CAN 2024

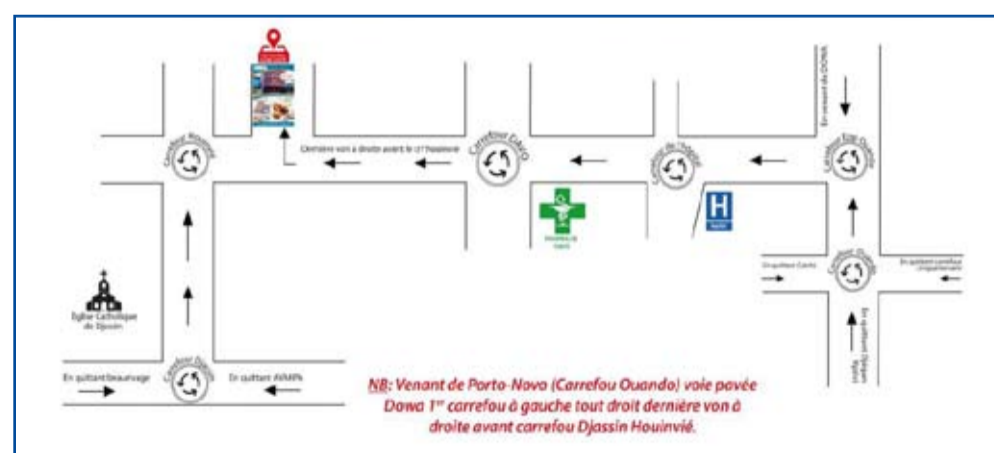
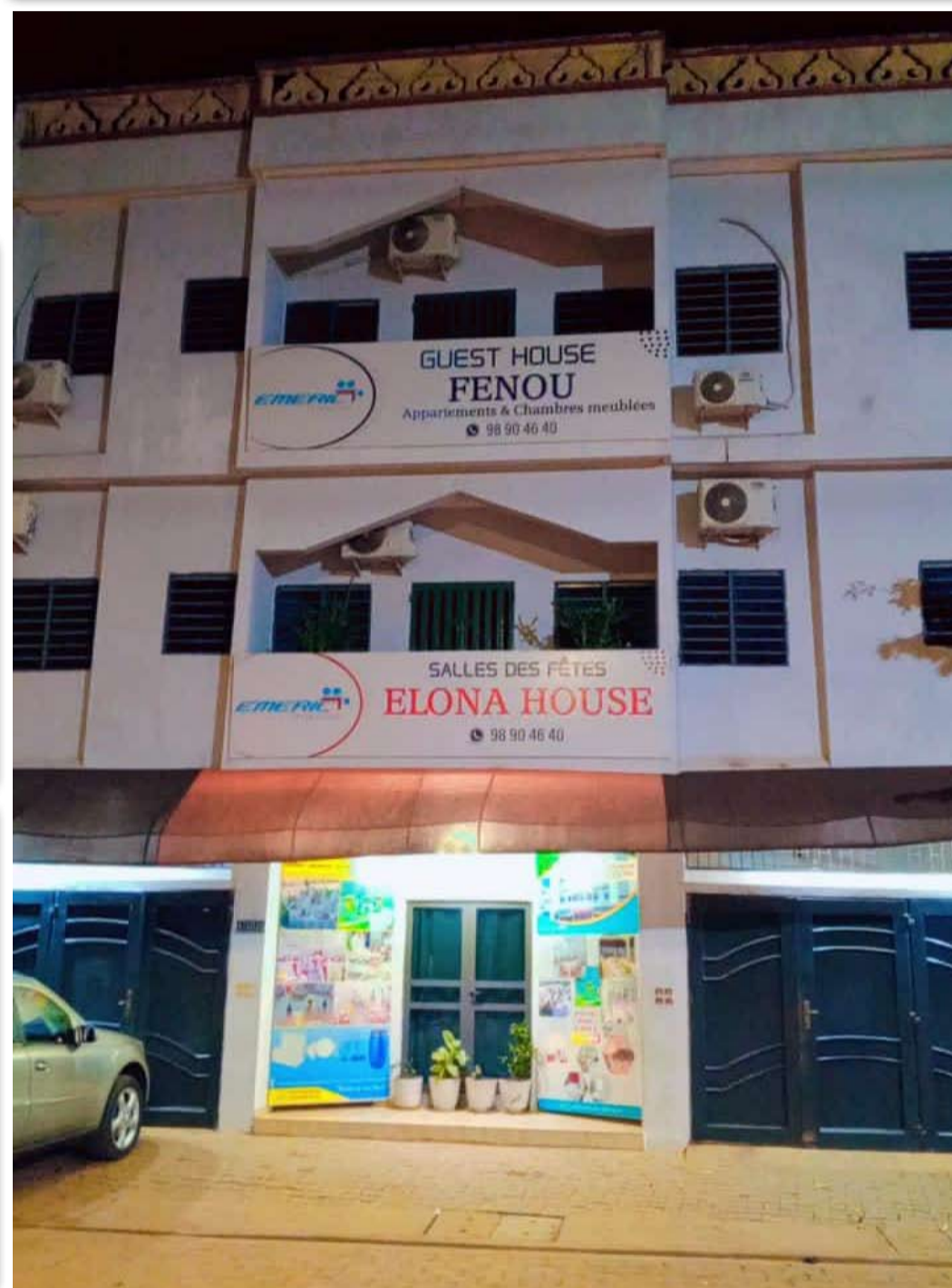
Bon à savoir

Rigobert Song l'actuel sélectionneur est le prototype du lion indomptable par sa rage, sa personnalité, son faim de succès et sa longévité. Il est le recordman de participation à la Can (8); recordman d'apparitions en Coupe d'Afrique (36) 2 x fois Vainqueur de la Can en 2000 et 2002. Rigobert Song est aussi finaliste de la Can 2008 au Ghana et à la coupe des confédérations en 2003. Le recordman de sélections avec le Cameroun 137, sans doute le meilleur défenseur de l'histoire de la Can. Il est la référence de la CAN sans doute.

Aimé HOUENOU



A la découverte de l'espace FIFAME (Air libre) à ELONA HOUSE au quartier Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640